



Première session
extraordinaire d'urgence

QUESTION EXAMINEE PAR LE CONSEIL DE SECURITE A SES 749^{ème} ET
750^{ème} SEANCES, LE 30 OCTOBRE 1956

Lettre en date du 6 novembre 1956 adressée au Secrétaire général
par le représentant permanent de la France auprès des Nations Unies

New-York, le 6 novembre 1956

Sur instruction du Gouvernement de la République française, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-dessous la réponse au message que vous lui avez adressé le 5 novembre :

"Le Gouvernement français a l'honneur d'accuser réception du mémorandum que le Secrétaire général des Nations Unies a bien voulu lui adresser par l'entremise du représentant permanent de la France auprès de l'Organisation.

Sa position à l'égard de la question posée dans ce mémorandum est la suivante :

1) Si le Secrétaire général peut confirmer d'une part que les Gouvernements égyptien et israélien ont accepté inconditionnellement le cessez-le-feu et d'autre part que la force internationale en voie d'organisation est en mesure de s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées par les paragraphes 1, 3 et 4 de la résolution du 2 novembre de l'Assemblée générale, le Gouvernement français est prêt à mettre fin aux opérations militaires.

2) Il tient toutefois à préciser que la remise en état du canal de Suez et de ses abords, qui ne saurait être qualifiée d'opération militaire, présente une urgence extrême pour le commerce mondial. Les forces franco-britanniques disposant des moyens et des spécialistes nécessaires à cet effet, il paraît indispensable que ceux-ci soient immédiatement affectés à cette tâche.

3) Le Gouvernement français estime qu'il est nécessaire, conformément à la suggestion que M. Christian PINEAU vous a soumise dans sa lettre du 5 novembre^{1/}, de réunir le Conseil de sécurité dans le plus bref délai au niveau des ministres, en vue de mettre au point les conditions d'un cessez-le-feu définitif et d'un règlement des problèmes du Proche-Orient.

4) En attendant de recevoir du Secrétaire général les précisions demandées ci-dessus, le Gouvernement français a donné l'ordre à ses forces de cesser le feu aujourd'hui à 24 heures GMT, à moins qu'elles ne soient attaquées."

Je vous serais reconnaissant de vouloir bien faire remettre le texte de cette réponse à tous les Membres des Nations Unies.

(Signé) B. CORNUT-GENTILLE
Ambassadeur et représentant permanent
de la France auprès des Nations Unies